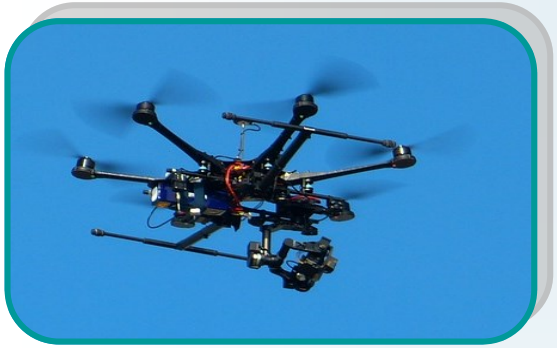

DRONES : à garder en tête pour ne pas les recevoir sur la tête !

Passionnés, commerçants en gros ou détaillants, installateurs, voici ce que vous devez faire pour que les drones continuent à vous faire rêver ainsi que vos clients.

I B P T

Institut belge des services postaux et des télécommunications

Utilisation d'un drone

Utilisation du spectre radio: fréquences et puissances autorisées en Belgique (sans licence/autorisation)

Pour le contrôle à distance

Bande de fréquences	Puissance maximale à l'antenne	Norme de l'émetteur
35 MHz (35,000; 35,010;35,020,... 35,330 MHz)	100 mW (puissance rayonnée équivalente)	EN 300.220-2
2,4 GHz (2.400,0 – 2.483,5 MHz)	100 mW (puissance isotrope rayonnée équivalente)	EN 300.328v1.8.1 RIS B2

Pour la transmission vidéo

Bande de fréquences	Puissance maximale à l'antenne	Norme de l'émetteur
2,4 GHz (2.400 - 2.483,5 MHz)	100 mW (puissance isotrope rayonnée équivalente)	EN 300.328 v1.8.1RIS B
5,8 GHz (5.725 – 5.870 MHz)	25 mW (puissance isotrope rayonnée équivalente)	EN 300.440-2 RIS B1

- Dans le cas de l'utilisation d'une antenne à gain ou d'**u**n amplificateur, la puissance de sortie de l'émetteur devra être adaptée d'un facteur correspondant au gain maximum de l'antenne ou de l'amplificateur, afin de conserver la puissance rayonnée maximale définie ci-dessus.

- Le drone que vous envisagez d'acheter doit respecter des normes techniques. Ces normes sont harmonisées au sein de l'Union européenne et doivent obligatoirement figurer dans le mode d'emploi livré avec l'équipement.

Pour toute question sur la conformité d'un équipement, vous pouvez contacter l'IBPT via e-mail equipements@ibpt.be ou par téléphone 0032 2 226 87 01 (FR) – 0032 2 226 87 02 (NL).

Contrôle

La responsabilité finale incombe à **l'utilisateur**. Vous ne pourrez vous retourner contre votre fournisseur (qui aura sans doute disparu en cas de gros soucis).

Les agents de contrôle de l'IBPT peuvent, à tout moment, effectuer des contrôles, tant au niveau des utilisateurs amateurs que professionnels, sur le respect des caractéristiques techniques radio des drones. Une utilisation du spectre est trop dangereuse. En cas de non-respect de celles-ci, le matériel peut être **saisi** et un procès-verbal dressé.

Que pouvez-vous faire en tant que passionné ?

Vous êtes passionné d'aéromodélisme. Les drones vous offrent une nouvelle chance : leur caméra embarquée, leur stabilité, leur téléguidage à partir des smartphones les rendent plus accessibles à tout un chacun. Mieux, ils portent, à côté de leur aspect ludique qui vous réjouira, la promesse d'applications professionnelles inaccessibles jusque-là (inspection de grandes structures inaccessibles ou en milieu dangereux).

Un drone utilise des ondes pour la télécommande ou pour échanger les images captées en direct et occupe l'espace aérien.

Les situations suivantes, porteuses de danger, sont considérées comme des **infractions** passibles de poursuites judiciaires :
- le survol et la surveillance de propriétés privées ;
- l'atteinte à la sécurité de la navigation aérienne ;
- l'entrave à la circulation routière ;
- la mise en danger de la vie d'autrui.

Cette liste n'est pas exhaustive et la Direction Générale du Transport Aérien (http://mobilit.belgium.be/fr/transport_aerien/espace_aerien/activites/aeromodelisme/) vous renseignera amplement sur la réglementation concernant l'aéromodélisme et notamment les dangers liés à l'utilisation de ce type de matériel volant.

Autres informations et services officiels: www.belgium.be
Une carrière en mouvement
À propos
Législation
Publications et statistiques
Accidents et incidents
Nouvelles
Presse
Contact
Home
Circulation routière
Transport aérien
Navigation
Transport ferroviaire
Mobilité et multimodalité
Home
Transport aérien
Espace aérien
Activités dans l'espace aérien
Aéromodélisme
Aéromodélisme – UAV (Unmanned Aerial Vehicle)
En dehors des aéronefs avec pilote à bord, il existe un nombre croissant d'aéronefs téléguidés sans pilote à bord. Nous distinguons deux catégories :
l'aéromodélisme, qui regroupe toutes les activités sportives et récréatives ;
les activités impliquant un UAV (Unmanned Aerial Vehicle), où un aéronef sans pilote est utilisé à des fins commerciales.
Aéromodélisme
Les vols d'aéromodèles téléguidés ne sont autorisés qu'au-dessus des terrains d'aéromodélisme agréés par la direction générale Transport aérien ou autour de ceux-ci.
La procédure de demande et les conditions pour l'aménagement et l'exploitation de terrains d'aéromodélisme est régie par la circulaire GDF-01.
En outre, cette circulaire définit les critères que doivent remplir les aéromodèles.
Enfin, vous trouverez aussi les conditions actuellement en vigueur pour les meetings d'aéromodélisme (show).
Passagers
Licences
Aéronefs
Exploitation commerciale
Exploitation technique
Espace aérien

Respectez les règles suivantes lors de votre achat

- **Privilégiez** les magasins ou les sites internet offrant une garantie de conformité ;
- **Lisez tous les avertissements** et toutes les instructions livrées avec l'appareil;
- **Signalez tout problème de sécurité** au fabricant ou au vendeur auprès duquel vous avez acheté le produit ;
- Vérifiez que **le marquage CE** figure bien sur le drone et sur la commande à distance.

Les appareils ne peuvent pas être détournés de leur fonction initiale.

En cas de problème prenez contact avec l'IBPT, qui est l'autorité de surveillance du marché, et s'assurera que les actions nécessaires pour garantir la sécurité du produit soient bien entreprises: http://www.ibpt.be/fr/consommateurs/radio/equipements

COMMERÇANTS EN GROS OU AU DÉTAIL - INSTALLATEURS

Conformité des équipements hertziens

Le fabricant est tenu de ne mettre sur le marché que des équipements qui sont conformes aux dispositions des prescriptions pertinentes de l'UE en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement, mais aussi relatives à la prévention de brouillage et à l'utilisation efficace du spectre radioélectrique.

Le marquage CE adéquat fait partie intégrante de ces prescriptions et doit être apposé sur l'appareil, l'emballage et les documents d'accompagnements.

Une déclaration de conformité (DoC) avec entre autres une référence explicite à la directive 1999/5/CE doit également accompagner chaque produit.

Lorsqu'un drone est piloté à l'aide de radiofréquences, ou lorsqu'une caméra, un micro ou un système de télémétrie ou de navigation envoie ou reçoit des informations via des signaux radio, ce drone doit être conforme à la directive R&TTE que l'IBPT fait appliquer.

Les appareils doivent toutefois être utilisés selon les réglementations en vigueur, techniques et administratives. C'est de la responsabilité de l'utilisateur. Le non-respect de ces réglementations peut entraîner des mesures coercitives (poursuites judiciaires, saisies des équipements).

Une attention particulière doit être portée pour les équipements hertziens utilisant des «bandes de fréquences dont l'utilisation n'est pas encore harmonisée». Le marquage CE contient un symbole spécial (Alert Sign) pour attirer l'attention de l'utilisateur sur ces éventuelles restrictions ou sur d'autres conditions d'utilisation.

Ce signe d'information se présente sous la forme suivante :

Pour ce type d'équipements hertziens, la directive R&TTE prévoit que des informations sur la destination et l'utilisation de l'appareil doivent figurer sur l'emballage et le mode d'emploi. Il s'agit de la liste des pays dans lesquels celui-ci peut être utilisé, ainsi que des restrictions éventuelles.

L'IBPT exerce également une surveillance préventive du marché dans le cadre de la directive R&TTE.

IBPT

Ellipse Building,
Bd. du Roi Albert II, 35
1030 Bruxelles
Tél. : 0032 2 226 87 01
Fax : 0032 2 226 88
equipements@ibpt.be